



**Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin**



Appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) 2017

« Démarches d'appui au développement d'activités et d'emploi dans les quartiers
Prioritaires de Saint-Martin ».

L'appel à manifestation d'intérêt a pour ambition :

1/ d'identifier et de soutenir les démarches de création de micro-entreprises, d'entreprises d'insertion par l'activité économique, ainsi que d'associations souhaitant évoluer vers un modèle de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires de Saint Martin ;

2/ de leur apporter un accompagnement, une expertise, une promotion et/ou un soutien financier.

Ces initiatives devront répondre aux besoins du territoire.

L'accent sera porté sur la mise en place de projets apportant des réponses nouvelles à des besoins sociétaux non satisfaits.

1/ Objectifs de l'A.M.I

- favoriser l'émergence d'activités économiques dans les quartiers prioritaires au bénéfice des habitants de ces quartiers (personnes sans emploi, allocataires des minima sociaux, clients, familles, professionnels,...)
- pérenniser et/ou formaliser des activités économiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires
- créer et développer de l'emploi salarié

2/ Nature des projets

Les projets soutenus, dans les secteurs de l'artisanat, du commerce ou des services, répondront de préférence :

- à des besoins sociaux non satisfaits
- à une démarche innovante
- au principe des circuits courts
- à la transition énergétique
- à une démarche de participation des habitants

Ces projets peuvent être par exemple :

- des produits made in SXM
- des crèches solidaires
- une plate-forme locale de co-voiturage
- une ferme aquacole
- un garage solidaire
- du recyclage
- des chantiers solidaires d'amélioration du cadre de vie
- etc.

3/ Publics

- porteurs de projets
- entreprises
- associations

4/ Présentation du projet

Les candidats devront adresser une note de présentation du projet.

Cette note sera accompagnée d'une fiche synthétique annexée au présent appel à manifestation d'intérêt.

5/ Nature du soutien

5.1 au titre de l'accompagnement :

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement et d'un suivi renforcé.

5.2 au titre de l'amorçage :

Les candidats retenus bénéficieront d'un soutien financier, en co-financement des dispositifs mobilisables (prêts bancaires, prêts d'honneur, dispositifs de droit commun).